



Rentrée scolaire 2018/2019

Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire

Du lundi 5 au vendredi 16 février 2018

9h/12h - 13h30/17h

Attention : service fermé au public le mercredi après-midi

Ou sur rendez-vous 03 89 38 53 32

Au Service Éducation/Jeunesse et Sports

(Centre sportif Fernand Bourger (1^{er} étage), rue de la Paix)

Devront s'inscrire :

Pour les écoles maternelles :

- tous les enfants nés en **2015** et tous ceux qui iront pour la 1^{ère} fois à l'école à Thann
- uniquement pour l'école maternelle du Blosen, les enfants nés en **2016** (du 1^{er} janvier au 30 juin) sous réserve des places disponibles.

Pour les écoles élémentaires :

- tous les enfants nés en **2012** qui passeront en CP et tous ceux qui iront pour la 1^{ère} fois à l'école à Thann

Les pièces à présenter sont :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de gaz, taxe d'habitation...).

Après la fin de cette période d'inscription, la mairie procédera à l'affectation des enfants dans les écoles de la ville, suivant les secteurs et les effectifs des écoles. Les familles recevront le certificat d'affectation de leur enfant à la maison. Elles seront ensuite invitées à se présenter dans l'école qui leur aura été désignée.